

Fonds locaux d'investissement



Les Fonds locaux d'investissement visent à faciliter l'accès à des capitaux et à accélérer la réalisation de projets de démarrage, d'amélioration et de transformation, de croissance et d'expansion d'entreprises, ainsi que de relève entrepreneuriale.

La mission des fonds locaux est d'investir dans des entreprises lavalloises à impact économique, de contribuer à leur développement et de créer, maintenir et sauvegarder des emplois.

Modalités d'investissement

- Prêt à terme traditionnel ou participatif
- Avec ou sans garantie
- Avec ou sans caution
- Jusqu'à 250 000 \$
- Cédule de remboursement adaptée aux réalités de l'entreprise
- Terme généralement de 7 ans, pouvant atteindre 10 ans

Moratoire

Démarrage, transformation et croissance

Moratoire sur le remboursement du capital et des intérêts pouvant aller jusqu'à 24 mois

Relève entrepreneuriale

Moratoire sur le remboursement du capital et congé d'intérêts pouvant aller jusqu'à 36 mois

Critères d'admissibilité

- 1 Être une entreprise à but lucratif, une coopérative ou un OBNL (entreprise d'économie sociale).
- 2 Compter moins de 250 employés.
- 3 Être une entreprise établie sur le territoire de Laval.

Les entreprises dont le domaine d'affaires principal porte sur les éléments suivants sont toutefois exclues :

- Gestion et développement immobiliers
- Restauration
- Production ou distribution d'armes controversées
- Exploitation de jeux violents, de hasard ou d'argent, ainsi que de sports de combat
- Exploitation sexuelle
- Production, vente ou services liés à la consommation de tabac ou de drogues

Sans être exclus, les projets relevant des secteurs du commerce de détail, des services aux individus et de la construction doivent démontrer une valeur ajoutée.



Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles varient selon le besoin du client.

Démarrage, transformation et croissance	Relève entrepreneuriale
<ul style="list-style-type: none">• Besoin de fonds de roulement nécessaire à la réalisation du projet• Dépenses en capital telles que l'acquisition de technologies, de terrains, de bâtiments, d'équipements, de machinerie, de matériel roulant, ainsi que la construction, l'agrandissement, la rénovation ou l'aménagement du terrain et des locaux• Honoraires professionnels directement liés à la réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses d'acquisition de titres et d'actifs de l'entreprise• Honoraires professionnels directement liés à la transaction

Afin de connaître les caractéristiques propres aux Fonds locaux d'investissement, n'hésitez pas à consulter la [Politique d'investissement commune](#) disponible sur notre site Web.

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois, Laval économique est un groupe d'experts en solutions d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement de façon innovante, responsable et durable ou pour celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle? Alors discutons.

Stéphane Lalande
Chef de division services aux entreprises

☎ 438 989-5177

✉ s.lalande@laval.ca

🖱 lavaleconomique.com